

A photograph of a heavily damaged building with bullet holes and rubble, with a soldier in the foreground. The building has a stone facade and a balcony with a metal railing. The ground is covered in debris, including a large pile of rubble and a metal cage. A soldier in a dark uniform and helmet is walking through the debris in the foreground. The text is overlaid on a white rectangular background in the center of the image.

**JOURNALISTES
RÉFUGIÉS SYRIENS
L'INFORMATION
À L'ÉPREUVE DE L'EXIL**

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION



UN RAPPORT DE MANSOUR OMARI, CORRESPONDANT RSF POUR LA SYRIE

UN CHOIX IMPOSÉ

A partir de 2011, les médias syriens ont subi une mue à la fois quantitative, qualitative et géographique dont les origines ont, pour certaines, été malheureuses, forcées et fatales.

Après que le soulèvement syrien eût dégénéré en guerre civile, le gouvernement syrien a progressivement perdu le contrôle de vastes pans du territoire national. Dans ces zones ont pu s'épanouir des médias jusqu'à aux ordres de l'Etat. En revanche, Damas a encore resserré son emprise sur les médias des régions qu'il contrôlait encore, forçant de nombreux journalistes à prendre la fuite. Vers la fin de 2013, avec la montée en puissance de l'organisation Etat islamique, les personnels des médias, dont la liberté était également compromise par d'autres groupes armés, ont aussi dû fuir l'espace de liberté qu'ils venaient de conquérir. Outre les territoires vidés par le gouvernement syrien, cette situation intenable dans les zones rebelles a conduit les journalistes syriens à migrer à l'étranger, principalement dans trois Etats voisins : la Turquie, la Jordanie et le Liban.

Comme tous les réfugiés, les journalistes syriens ont dû refaire leur vie dans leurs pays d'accueil respectifs. Ils se sont retrouvés aux prises avec de nouveaux environnements réglementaires, des conditions de vie et de travail différentes, mais également exposés à des menaces issues de l'intérieur comme de l'extérieur de leurs pays hôtes.

RSF a tenté d'explorer plus en profondeur la situation des journalistes syriens exilés afin de faire la lumière sur les conditions de vie et de travail de ces professionnels des médias, ainsi que sur la face cachée de l'existence de ces journalistes syriens aspirant à rendre compte des conditions de survie de leurs concitoyens.

RSF s'est entretenu avec 24 journalistes syriens en Turquie, en Jordanie et au Liban. Leurs noms ne sont pas cités, la plupart d'entre eux ayant expressément demandé de garder l'anonymat par peur de représailles à leur rencontre ou contre des membres de leurs familles restés en Syrie. Ils admettent craindre le régime d'Assad, l'organisation Etat islamique, d'autres groupes armés présents en Syrie, mais aussi les autorités de leur pays d'accueil et les institutions médiatiques pour lesquelles ils ont travaillé ou travaillent encore.

3

TABLE DES MATIÈRES

Turquie	
Fuir l'insécurité	5
Liberté de circulation restreinte	6
Une activité non reconnue	8
Menaces et insécurité	9
<hr/>	
Jordanie	
Pris en charge par le HCR	11
Un aller simple hors du Royaume	12
Travailler sans statut	12
Une sécurité relative	14
<hr/>	
Liban	
Un vide médiatique	14
Justifier son entrée	15
Pas de statut sans sponsor	15
Menaces et autocensure	16
<hr/>	
Droits humains et droit d'informer	17

La guerre de Bashar el-Assad contre les journalistes

En réponse au soulèvement syrien de mars 2011, le gouvernement a lancé une offensive contre divers pans de la société syrienne et notamment les médias.

En Syrie, la seule source d'informations était constituée des versions officielles dictées par les services de renseignement qui contrôlaient les médias. Tout autre élément d'information était assimilé à de l'« invention » ou à des manifestations d'« hostilité à l'Etat » par un régime syrien dont le dirigeant, Bachar el-Assad, prédateur des médias, avait pris la relève de son prédécesseur et père, Hafez el-Assad, en perpétuant l'impitoyable dictature en place depuis 1971 et en considérant l'activité des médias comme une menace et un crime. Ainsi, dans un discours prononcé à l'université de Damas le 20 juin 2011, Bachar déclarait publiquement que les journalistes et médias indépendants sont ses ennemis ; décrivant comme une crise le soulèvement syrien, il précisa : « Je n'ai pas parlé de la composante externe ni de son rôle dans cette crise. Je n'ai pas parlé des composantes que nous connaissons tous. Certaines personnes sont généreusement payées pour emmener des caméras vidéo, réaliser des films et coopérer avec les médias ».

L'attitude de Bachar al-Assad vis-à-vis des journalistes et médias indépendants est aussi clairement illustrée dans ses discours et entretiens publiés par l'agence de presse d'Etat officielle SANA (Syrian Arab News Agency) durant les cinq ans écoulés du 30 mars 2011 au 31 mars 2016. Sur cette période, M. al-Assad a utilisé le terme « médias » environ 80 fois, l'associant 10 fois avec le mot « guerre ».

Ci-dessous quelques autres expressions utilisées en relation avec les médias : « attaque médiatique - armée et médias - champ de bataille médiatique - machine médiatique sanglante - inventions des médias - campagne médiatique contre la Syrie - inventions des médias d'Etat - médias et ressources militaires - guerre virtuelle par médias interposés - contrefaçons médiatiques - les médias et les armes - bulles médiatiques - politique, médias et pétrole - médias hostiles - les médias sont insignifiants - exagération médiatique - médias accusateurs occidentaux - organes médiatiques trompeurs - propagande médiatique - dans les médias, quand il y a du sang, ça se vend - la bombe artisanale avait pour origine les médias - favoriser les médias, c'est favoriser la propagande - les mensonges propagés dans les médias occidentaux - exagérations dans les médias étrangers - les titres des médias étrangers appelaient à une partition de la Syrie - la faible crédibilité de la campagne médiatique occidentale - médias fantaisistes - des fonds provenance de l'étranger pour les seuls médias - l'image médiatique du grand mensonge - le jeu médiatique - les médias ont l'habitude de la falsification - les canaux médiatiques occidentaux sont biaisés - plafond médiatique - malgré les médias - falsification médiatique - les médias anti-syriens - illusions créées par les médias - les médias abusés - éblouissement médiatique - propagation médiatique - frénésie médiatique occidentale - campagne médiatique acharnée - les plaintes et gémissements des médias arabes ».

L'unique association par Bachar al-Assad du terme « médias » avec la notion de « liberté » a été faite dans un entretien accordé au journal Clarin et à l'agence de presse Télam d'Argentine le 18 mai 2013, et dans lequel il détaillait les « réformes » qu'il prévoyait de mettre en œuvre, dont « une nouvelle constitution assortie d'un élargissement des libertés, notamment politique et médiatique ».

Prisonniers du dilemme entre éthique journalistique et nécessité de gagner sa vie, tenaillés de surcroît par la crainte des représailles, les journalistes syriens n'ont eu qu'un choix très restreint de conduites possibles : soit ils continuaient à travailler en Syrie avec les organes de propagande d'Etat, soit ils quittaient le pays et tentaient de mener une vie d'exilés – à condition d'avoir survécu aux geôles syriennes. Une fois prise la décision de partir, il leur fallait une justification acceptable, faute de quoi leur « défection » des organes officiels syriens les exposait au risque de représailles désastreuses. La décision était compliquée et le choix difficile, surtout s'ils souhaitaient continuer de travailler et vivre en Syrie. Ils ont par conséquent commencé à fuir le pays, davantage encore quand l'organisation Etat islamique et d'autres groupes extrémistes se sont joints à Assad dans leur traque des journalistes et leur entreprise de musèlement des médias indépendants.

1 TURQUIE

FUIR L'INSÉCURITÉ

D'après les Nations-unies, la Turquie est actuellement le pays au monde accueillant le plus grand nombre de réfugiés. De fait, les recherches de RSF ont déterminé que la Turquie est une destination de prédilection pour de nombreux journalistes syriens désireux de continuer à couvrir l'actualité de leur pays. Ainsi la Turquie abrite le plus grand nombre de Syriens exilés actifs dans les médias.

Une analyse plus précise de la situation des journalistes syriens révèle toutefois leur difficulté à gagner leur vie, et notamment les obstacles à leur maintien en situation d'emploi, le tout sur fond de peur et de sentiments ambigus. La pénibilité de leur condition risque de compromettre l'avenir des médias syriens dans leur ensemble. Toutefois la situation des journalistes pourrait être améliorée moyennant quelques initiatives comme la reconnaissance juridique de leur profession et l'accréditation d'organes de presse, ainsi que la publication des conclusions des enquêtes de police sur les violations de sécurité dont ont été victimes certains journalistes syriens en Turquie.



Des soldats turcs montent la garde d'un mirador, vers Qamishli, à la frontière entre la Syrie et la Turquie.

© AFP PHOTO / DELIL SOULEIMAN



Liberté de circulation restreinte

La plupart des journalistes syriens auditionnés par RSF ont déclaré avoir fui la Syrie pour la Turquie afin d'échapper aux menaces émanant du gouvernement syrien. Un rédacteur en chef syrien a ainsi décrit comment il fut forcé de quitter son pays natal : « Les autorités syriennes ont arrêté une collègue qui travaillait pour notre magazine. Sous la torture, elle a été forcée de révéler nos noms après que les données de son ordinateur portable eurent été perquisitionnées. De nombreux membres de l'équipe éditoriale du magazine sont parvenus à fuir le pays. J'en ai fait autant. » Et d'ajouter : « Manquant des papiers nécessaires, j'ai dû entrer illégalement en Turquie. »

Maintenant une politique des frontières ouvertes avec la Syrie après 2011, la Turquie commença néanmoins à mettre en œuvre progressivement des restrictions frontalières dès 2014, jusqu'à décider de fermer cette frontière début 2015, à l'exception de très rares autorisations d'entrée pour raisons humanitaires.

Lorsque la frontière syro-turque était encore ouverte, les journalistes syriens étaient libres de retourner travailler dans leur pays. Avec sa fermeture, presque tous en furent empêchés. « Après avoir fini mon travail en Syrie, je n'ai eu d'autre choix que de rentrer illégalement en Turquie, » explique un journaliste syrien, avant d'ajouter : « J'ai dû payer des passeurs pour m'aider à entrer, mais ai été intercepté par une patrouille turque. Ils m'ont battu pendant des heures, même après que je leur ai dit que j'étais journaliste, m'ont gardé en détention pendant un jour avec de nombreuses autres personnes, puis, plus tard, m'ont forcé à retourner en Syrie. Après plusieurs jours d'hospitalisation, j'ai réussi à retraverser illégalement la frontière turque, en empruntant des fossés pour éviter des tirs. J'ai décidé de ne pas revivre une telle expérience et j'ai donc cessé mon activité de reporter en Syrie pour lancer une nouvelle activité journalistique en Turquie qui n'exige pas ma présence physique sur le territoire syrien. » De nombreux autres journalistes ont livré des témoignages similaires et ont cessé de retourner travailler dans leur pays.

« Les autorités syriennes ont arrêté une collègue qui travaillait pour notre magazine. »

Une activité non reconnue

Au 1^{er} mai 2016, plus de 2,7 millions de réfugiés syriens étaient enregistrés auprès des autorités turques. Le Haut Commissariat aux Réfugiés ne procède pas lui-même à l'enregistrement des réfugiés syriens, car leur protection est officiellement assurée par les autorités turques. L'enregistrement auprès des autorités donne accès aux soins médicaux, au système d'éducation et au marché du travail turcs, à condition de détenir une KIMLIK, la carte d'identité et de protection temporaire pour étrangers, qui spécifie leur statut juridique.

Depuis le début de 2016, l'obtention de la KIMLIK n'est pas garantie dans toutes les provinces turques et les privilèges auxquels elle donne droit sont, de surcroît, sujets aux réglementations et pratiques spécifiques à chaque province.

Même si leur séjour en Turquie est régularisé, les journalistes syriens souffrent encore d'une restriction de leur liberté de mouvement. A titre d'exemple, si un Syrien enregistré à Gaziantep souhaite se rendre dans une autre ville, il doit y déposer une demande d'autorisation de voyage et, à son retour, présenter cette autorisation au bureau qui la lui a délivrée, faute de quoi il s'expose à des problèmes administratifs. Toutes les provinces turques ne délivrant pas la KIMLIK aux réfugiés syriens, leur liberté de résidence est de surcroît restreinte elle aussi.

« Ils m'ont battu pendant des heures, même après que je leur ai dit que j'étais journaliste. »



→
Le journaliste Naji Jerf est mort
assassiné à Gaziantep, le
27 décembre 2015.

© DR

Ces procédures fastidieuses viennent s'ajouter aux tourments que vivent tous les citoyens syriens exilés. Si ces restrictions sont acceptées par de nombreux Syriens qui les considèrent comme des règles et mesures de sécurité, elles posent de réels problèmes aux journalistes syriens dans l'exercice de leur métier, dont une des exigences de base est une pleine liberté de déplacement, qui n'est plus garantie. Les demandes de permis de déplacement ne peuvent par exemple être déposées par les journalistes qu'à des jours et des heures spécifiques. « Je ne peux pas demander à un accident automobile d'attendre que j'aie obtenu mon permis de déplacement pour pouvoir le couvrir », expliquait à RSF un reporter syrien établi à Gaziantep.

Certains journalistes ont trouvé une parade juridique pour contourner ces restrictions : ils demandent et obtiennent un permis de résidence touristique qui leur garantit une pleine liberté de déplacement sur le territoire turc. Toutefois, avec ce type d'autorisation de séjour, ils perdent certains des privilèges que leur conférait la KIMLIK, comme l'accès aux soins médicaux, à l'assistance et à l'éducation.

Très rares sont les journalistes qui parviennent à obtenir le sésame leur permettant de travailler légalement tout en bénéficiant d'une pleine liberté de déplacement : un permis de travail. Sa délivrance n'est pas facilement accordée et s'appuie sur des conditions et des documents que la plupart des Syriens réfugiés ne peuvent pas satisfaire et fournir. Tous les journalistes entendus par RSF ont fait part de leur besoin urgent d'une carte de presse reconnue par les autorités turques, et qui leur permettrait d'exercer leur métier en Turquie comme au-delà de la frontière syrienne.

Le 22 janvier 2016, le président turc Erdoğan rencontra à Istanbul une délégation de journalistes syriens venus lui exposer leurs problèmes. Erdoğan a déclaré que les autorités turques examinaient la possibilité d'établir des accréditations et des cartes de presse régulières pour les organismes de presse et les journalistes syriens établis en Turquie.

Menaces et insécurité

Si on peut considérer que les institutions médiatiques et journalistes syriens travaillent librement en Turquie, à savoir sans ingérence directe de la part du gouvernement, ils exercent néanmoins leur activité dans l'illégalité, sans cadre légal adéquat et sont, à ce titre, légalement responsables en permanence. Cette situation vulnérabilise les institutions de presse et leurs employés, les exposant en permanence au risque, notamment de cessation d'activité. Un dirigeant d'organisme de presse syrien à Istanbul déclarait à RSF : « J'ai dirigé une organisation de presse pendant plus de deux ans. Jamais nous n'avons eu été confrontés à des problèmes, des cas d'ingérence ou de harcèlement de la part des autorités locales. » Un autre dirigeant de média syrien expliquait toutefois en quoi son statut est menacé et précaire : « J'ai été agressé dans mon bureau. J'ai voulu porter plainte à la police, où l'officier de service m'a expliqué que si je voulais que soient prises des mesures juridiques, il devrait rendre compte de la nature illégale de mon travail et de mon bureau, ajoutant que j'y employais et rémunérais tout aussi illégalement mon personnel. J'ai décidé de renoncer à mon droit à une protection policière. »

Les organismes de presse syriens n'ont pas d'autorisation légale d'exercer et n'entreprennent que peu de démarches en vue d'en obtenir une. Parfois ils empruntent d'autres voies praticables en Turquie, comme l'enregistrement d'une organisation à but non lucratif, d'une société de production ou autres. Cette absence de statut juridique ou semi-légalité ne permet pas à ces organes de presse de proposer à leurs employés des contrats de travail légaux. Elle n'offre ni la protection fournie par le droit du travail turc, ni des conditions de travail décentes. Outre l'imprévisibilité des flux financiers issus de dons, ce statut entraîne des soucis permanents : les organes médiatiques syriens vivent sous la menace d'une soudaine rupture de financement. Ce statut entraîne également d'autres problèmes, comme l'absence de sécurité de l'emploi, et le risque de manipulation, voire de corruption qui pèse sur cette forme de médias. Un journaliste freelance syrien à Gaziantep a ainsi expliqué à RSF que faute d'alternative, il était exploité par un employeur syrien actif dans les médias : « J'avais pris l'habitude de signer des reçus de salaire sans spécification de montant mais ignorais le montant réel du salaire mensuel que j'étais censé toucher. Parfois, mes employeurs ne me payaient pas du tout. » Un autre journaliste a raconté : « Personne ne se sent en sécurité en travaillant dans les médias syriens, la surcharge de travail est devenue une condition essentielle pour garder son emploi. » Un animateur radio syrien a décrit ses conditions de travail avec amertume : « Je n'ai à aucun moment l'assurance de ne pas perdre

« Personne ne se sent en sécurité en travaillant dans les médias syriens. »

→ Située au sud de la Turquie, à une centaine de kilomètres d'Alep, la ville de Gaziantep accueille des dizaines de milliers de réfugiés syriens.



mon job. Je fais de mon mieux pour le garder et fais absolument tout ce qu'on me demande. Dans l'organisme de presse qui m'emploie, il y a le groupe d'élite (famille et amis), tandis que la seule source de revenus des autres employés peut être coupée instantanément, à la discrétion du directeur. »

« Le texte final n'illustre plus vraiment ce que j'avais voulu dire et publier. »

Les journalistes syriens en Turquie sont en proie à l'autocensure, induite par la crainte d'actions transfrontalières de l'organisation Etat islamique. « J'ai édité mon article quatre fois, supprimant certains éléments d'information. Le texte final n'illustre plus vraiment ce que j'avais voulu dire et publier », explique un journaliste freelance syrien à RSF. Je n'ai pas envie de me prendre une balle dans la tête, tirée sans sommation par un inconnu. »

Une animatrice radio a expliqué à RSF à quel point l'insécurité à Gaziantep affecte sa manière de travailler comme son quotidien : « J'évite d'utiliser le terme "Etat islamique" comme les conversations à son sujet, ne sachant jamais qui pourrait m'entendre. »

L'assassinat du journaliste syrien Naji Jerf a soulevé une vague de terreur dans la communauté journalistique syrienne en Turquie. La plupart des journalistes entendus par RSF ont déclaré que cet assassinat a marqué un tournant décisif dans leur vie.

« J'évite d'utiliser le terme "Etat islamique." »

Certains journalistes syriens prennent les menaces de l'EI très au sérieux, même quand ils ne sont pas directement visés. L'un d'entre eux a décrit comment il a changé plusieurs fois d'adresse : « Après avoir entendu parler des assassinats par l'EI de nombreux membres du collectif "Raqqa est massacrée en silence" à Urfa, je n'ai passé que quelques jours dans la nouvelle maison dans laquelle je venais d'emménager avec ma famille. Quand j'ai eu la nouvelle de l'assassinat de Naji Jerf, j'ai déménagé une fois de plus. »

Alors qu'une journaliste freelance basée à Gaziantep a assuré à RSF qu'elle n'avait pas reçu de menaces de la part de l'organisation Etat islamique et que son travail ne couvre pas ce groupe extrémiste, elle a néanmoins ajouté : « Compte tenu des explosions à Gaziantep et de la menace sur la sécurité, je limite mes déplacements à Gaziantep et ne sors pas si ce n'est pas nécessaire. » Le directeur d'un organisme de presse syrien a décrit à RSF comment l'« effet Etat islamique » a affecté sa ligne éditoriale : « Durant notre réunion de rédaction, nous avons convenu de travailler le moins possible sur des informations concernant l'EI. Nous ignorons si les menaces sont fondées, nous n'en avons aucune idée. Les résultats de l'enquête sur l'assassinat de Jerf n'ont pas été rendus publics. Ils devraient être rendus publics afin que nous puissions savoir ce qu'il en est. »

Un autre journaliste indépendant à Gaziantep s'est exprimé quant au besoin critique de voir les conclusions de cette enquête rendus publics : « A ce jour, personne ne sait qui a tué Jerf, ni pourquoi. Selon certaines rumeurs, l'EI a revendiqué l'assassinat, mais nous n'en savons rien. Nous devons en savoir davantage afin de savoir quelles mesures de sécurité seraient appropriées pour préserver nos vies. » L'organisation Etat islamique n'a pas directement revendiqué le meurtre, mais a inclus une photo de Naji Jerf dans une vidéo publiée après l'assassinat, sans toutefois en assumer la responsabilité.



2

JORDANIE

PRIS EN CHARGE PAR LE HCR

10

La Jordanie est le pays hôte d'environ 1,2 million de réfugiés syriens, dont 600 000 sont enregistrés auprès du HCR, mais selon le brigadier général Waddah Hmoud, directeur du département en charge des réfugiés syriens, ce sont environ 750 000 Syriens qui ne sont pas enregistrés.

Contrairement à la Turquie, les autorités jordaniennes n'offrent pas aux réfugiés syriens un statut juridique garant d'une protection temporaire et ne leur accordent pas automatiquement un droit de séjour assorti d'un accès à l'emploi et aux soins médicaux. La Jordanie laisse ainsi au HCR le soin de gérer ses réfugiés syriens. De temps à autre, le pays exprime son incapacité à répondre aux besoins essentiels des réfugiés syriens, ce qui rend encore plus difficile leur accès à une assistance digne de ce nom. Parmi eux, les journalistes ne font pas exception. Cette situation ajoute aux contraintes inhérentes à leurs conditions de vie et de travail, à l'inclusion de l'obtention des cartes d'identité officielles émises par les autorités jordaniennes. Les documents exigés pour y avoir droit sont pratiquement impossibles à produire pour la plupart des réfugiés. Une reconnaissance juridique des journalistes syriens et de leur activité professionnelle leur faciliterait grandement la vie et protégerait leurs droits professionnels.

En 2013, la Jordanie a commencé à restreindre les passages frontaliers en provenance de Syrie et, par moments, est allée jusqu'à fermer totalement sa frontière aux demandeurs d'asile syriens. Depuis, quand bien même les autorités jordaniennes déclarent officiellement que le pays n'est pas fermé aux réfugiés syriens, les indices et témoignages attestent du contraire. Une politique des frontières ouvertes est déterminante pour la protection des réfugiés syriens, journalistes et activistes médiatiques inclus. Dans leurs entretiens avec RSF, presque tous les journalistes ont déclaré être entrés illégalement en Jordanie en raison de menaces brandies par le gouvernement syrien, les risques encourus incluant l'arrestation, la disparition forcée ou la mort en détention. Certains journalistes ont déjà été emprisonnés. Un reporter freelance syrien en Jordanie a déclaré à RSF : « J'étais recherché par le régime syrien pour avoir couvert les manifestations et ai été arrêté en 2011. » Et d'ajouter : « Je n'ai été libéré qu'après avoir soudoyé les autorités. » Une animatrice de télévision a déclaré à RSF qu'elle était entrée illégalement sur le territoire jordanien parce qu'elle était « recherchée par les services d'Assad » pour avoir participé à la couverture des manifestations à Deraa.

« J'étais recherché par le régime syrien pour avoir couvert les manifestations. »

Un aller simple hors du Royaume

S'ils sont enregistrés, les réfugiés syriens en Jordanie se font remettre un document par le HCR et peuvent demander une carte d'identité émise par les autorités jordaniennes. Selon les déclarations du brigadier général Waddah Hmoud, directeur du département en charge des réfugiés syriens, ces derniers, ainsi que les autres étrangers résidant dans le pays, représentent 20% à 22% de la population du royaume. M. Hmoud ajoute que tous les Syriens présents sur le territoire, qu'ils soient ou non enregistrés comme réfugiés, se verront prochainement remettre de nouvelles cartes d'identité, distribuées par le biais des 180 postes de police du pays. Les Syriens ont effectivement commencé à se faire délivrer ces nouvelles cartes mais, n'ayant qu'une fonction de preuve d'identité et d'outil statistique, elles ne confèrent aucun avantage à leurs détenteurs. D'autre part, l'obtention de cette carte est assortie de conditions que nombre de réfugiés ne remplissent pas.

Les réfugiés syriens en Jordanie peuvent aussi être contraints de retourner en camp de réfugiés, notamment s'ils sont contrôlés sans documents adéquats ou reconnus coupables de travail illégal. Même si les renvois dans le pays d'origine sont interdits, les autorités jordaniennes ont, sans énonciation claire de leurs motifs, contraint certains réfugiés à retourner en Syrie.

Partir de Jordanie équivaut à un aller simple : dès lors qu'ils ont quitté le royaume, les réfugiés syriens ne peuvent y retourner à moins d'être résidents officiels dans un pays tiers. Récemment, les autorités jordaniennes ont adopté un système moins restrictif et délivré des autorisations de voyage. Un rédacteur syrien a expliqué à RSF qu'il ne pouvait pas quitter la Jordanie pour participer à des ateliers de formation journalistique, ajoutant : « Mais quand j'ai obtenu l'autorisation de voyager et de revenir en Jordanie, j'ai pu participer à un tel atelier et l'expérience m'a été très utile. » Dans une certaine mesure, cette nouvelle disposition a permis aux journalistes syriens de s'inscrire et participer à des stages de formation hors de Jordanie, ce qui leur a permis de s'épanouir professionnellement. Plusieurs Syriens se sont vu refuser cette autorisation tandis qu'elle a été accordée à d'autres. Les raisons déterminant un accord ou un refus ne sont pas claires ni même explicitées par l'administration jordannienne.

« Mais quand j'ai obtenu l'autorisation de voyager et de revenir en Jordanie, j'ai pu participer à un tel atelier et l'expérience m'a été très utile. »

Travailler sans statut

Un certain nombre d'obstacles administratifs entraînent le refus de délivrer des permis de travail à une majorité de réfugiés syriens. Seuls les Syriens bénéficiant d'une autorisation formelle de résidence et détenteurs d'un passeport à jour peuvent obtenir un permis de travail si leur employeur prospectif déclare que le poste à pourvoir requiert un niveau d'expérience ou de qualification introuvable dans la population jordannienne.

Un journaliste syrien travaillant pour une chaîne de télévision jordannienne a décrit à RSF les souffrances et l'humiliation qu'il a dû endurer à défaut de la protection qu'aurait conféré un permis de travail valable : « Je travaillais presque 20 heures par jour et dormais au bureau. J'étais sujet à des humiliations verbales. » Il ajoute : « J'avais pris l'habitude d'écouter et de ne plus parler. » Il a

« Finalement j'ai quitté mes fonctions parce que je n'étais pas payée et avais perdu tout espoir d'un engagement contractuel valable. »

fini par être renvoyé par son employeur jordanien.

Comme en Turquie, les organismes de presse syriens établis en Jordanie ne peuvent obtenir d'autorisation officielle d'exercer, mais opèrent dans l'indifférence des autorités. En conséquence, les journalistes employés par ces organismes ne bénéficient pas d'un contrat de travail juridiquement valable. Ils ne sont liés que par un engagement verbal du directeur de l'organisme employeur. Une journaliste freelance syrienne a décrit à RSF sa situation alors qu'elle travaillait pour un organisme de presse syrien en Jordanie contre la promesse d'un contrat de travail : « J'ai travaillé quelques mois et ai fait tout mon possible pour démontrer que je méritais le poste. Finalement j'ai quitté mes fonctions parce que je n'étais pas payée et avais perdu tout espoir d'un engagement contractuel valable. »

Un technicien en télévision a décrit à RSF ses efforts et son dévouement pour venir en aide pendant presque un an à une chaîne de télévision syrienne en Jordanie. Après un certain temps, les sources de financement de la chaîne se sont tariées. « J'ai perdu des arriérés de salaire », dit-elle. Du temps et de l'espoir, aussi.

La plupart des journalistes entendus par RSF ont exprimé leur besoin d'obtenir une carte de presse reconnue en Jordanie afin de mieux pouvoir exercer leur métier dans le royaume. Un rédacteur syrien en Jordanie demandait ainsi : « Pourquoi l'Association de presse jordanienne ne nous vient-elle pas en aide ? Nous sommes pourtant confrères, nous exerçons la même profession. »

Les agences humanitaires présentes en Jordanie focalisent leur activité sur les besoins urgents et vitaux des réfugiés syriens. Un rédacteur syrien a ainsi

12
« Pourquoi l'Association de presse jordanienne ne nous vient-elle pas en aide ? »

→
Situé au nord-est de la capitale jordanienne, Amman, le camp de Zaatari accueille plus de 80 000 réfugiés, victimes du conflit syrien.

© AFP PHOTO / KHALIL MAZRAAWI



déclaré à RSF que son père nécessitait une intervention chirurgicale, mais « je n'arrivais pas à trouver le soutien financier requis et ai dû payer de ma poche 1 000 dinars jordaniens (1 250 €). »

Une sécurité relative

« Je n'en peux plus, je suis menacé de toutes parts. »

Contrairement à la Turquie, tous les journalistes entendus ont fait part d'un sentiment général de sécurité en Jordanie. Certains se sont plaints de menaces reçues par le biais des réseaux sociaux ou d'appels téléphoniques anonymes, mais ils ne se sentaient pas sérieusement inquiétés. Une journaliste freelance a relaté à RSF l'attaque de son domicile alors qu'elle travaillait pour un organisme de presse syrien : « Je voulais dénoncer l'attaque à la police et déclarer la possibilité d'un lien avec mon travail, mais je craignais d'être interrogée sur mon emploi et que la police ne découvre que je travaillais illégalement pour un organisme de presse non accrédité. »

Un responsable de production médias a décrit à RSF les menaces dont il a été l'objet quand il a entrepris une enquête sur la corruption dans les « groupes d'opposition militaire extrémistes » en Syrie ainsi que dans les groupes armés loyalistes pro-Assad. Et d'ajouter : « Les menaces qui me pèsent au quotidien émanent aussi des autorités jordaniennes qui affirment qu'elles pourraient me renvoyer en Syrie ; je n'en peux plus, je suis menacé de toutes parts. »

→

Amman, Jordanie.

Les journalistes syriens qui travaillent ici se sentent en plus grande sécurité qu'en Turquie, même s'ils doivent généralement exercer illégalement.

© DR



3

LIBAN

UN VIDE MÉDIATIQUE

C'est au Liban que la concentration de réfugiés par habitant est la plus élevée au monde. Représentant, selon Gebran Bassil, ministre libanais des affaires étrangères, plus de 35% de la population du pays, il y aurait quelque 1,5 million de Syriens réfugiés au Liban, dont plus d'un million enregistrés auprès du HCR. Un état de fait qui constitue une lourde charge pour le pays.

Offrir un soutien approprié aux journalistes syriens au Liban permettrait à ces derniers de rencontrer moins de problèmes en enquêtant sur les problèmes des communautés syriennes présentes au Liban. Après tout, les journalistes ont une obligation professionnelle de couvrir et rendre compte des groupes syriens dans la société libanaise. En retour, cette couverture permettrait aux autorités libanaises de mieux appréhender les problèmes rencontrés par les réfugiés syriens, ce qui aiderait le gouvernement à gérer ces problèmes de manière plus adéquate. Toutefois, compte tenu des restrictions imposées aux Syriens (et parmi eux aux journalistes et à leur travail) par les autorités du pays, ces énormes communautés, qui pourraient constituer une nation à elles seules, sont privées du droit d'être représentées et sont ignorées par l'opinion publique du pays qui les accueille. La complexité de leur situation et de leurs problèmes n'est pas prise en compte dans un pays où le nombre de journalistes syriens est plus faible qu'en Turquie ou en Jordanie. 80 pays au monde comptent moins d'un million et demi d'habitants mais chacun d'eux a sa propre presse. Les Syriens au Liban sont une nation sans presse.

Un journaliste freelance syrien a décrit à RSF la tâche impossible de vouloir rendre compte des problèmes des réfugiés syriens au Liban : « J'ai débuté une enquête sur le trafic d'être humains et ai mis au jour des liens avec de dangereux groupes criminels, » ajoutant : « Ici, je ne suis pas reconnu en tant que journaliste et j'ai des problèmes de droit de séjour. Ce type de journalisme d'investigation pourrait me causer de graves problèmes. Je n'ai aucune protection. » Il a abandonné son enquête.

« Ici, je ne suis pas reconnu en tant que journaliste et j'ai des problèmes de droit de séjour. »

Justifier son entrée

En janvier 2015, le Liban annonçait la mise en place d'une nouvelle politique réglementant l'accueil d'immigrants syriens. Cette politique stipule que tout réfugié syrien fuyant la guerre doit clairement énoncer la raison (assortie de la documentation ad hoc) pour laquelle il souhaite entrer au Liban, afin qu'on puisse lui octroyer un visa d'entrée. Cette disposition a considérablement réduit le nombre d'entrées de réfugiés syriens au Liban.

« Des amis m'ont recommandé de partir pour ma propre sécurité, alors j'ai fini par rejoindre le Liban. »

Les journalistes syriens entendus par RSF ont déclaré être entrés au Liban légalement ou non, cherchant à fuir l'emprise du gouvernement syrien, qui faisait planer la menace de la détention ou de l'enrôlement de force dans l'armée. Un reporter syrien au Liban, précédemment détenu par le régime d'Assad puis relâché, a décrit à RSF les menaces qui l'ont forcé à fuir la Syrie : « Après que j'ai réalisé des documentaires sur les événements en Syrie, les services de renseignement de l'armée sont venus me chercher à mon domicile. J'ai donc fui dans des zones tenues par l'opposition au régime et ai poursuivi mon travail depuis là-bas. Plus tard, après avoir reçu des menaces d'un groupe d'opposition, des amis m'ont recommandé de partir pour ma propre sécurité, alors j'ai fini par rejoindre le Liban à coups de dessous de table. »

Pas de statut sans sponsor

Les réfugiés syriens déjà présents au Liban sont soit enregistrés auprès du HCR, soit ils doivent être parrainés par une personne ou une entreprise libanaise pour obtenir un statut juridique. Les réfugiés enregistrés auprès du HCR ne bénéficient que de peu de soutien, le HCR faisant lui-même état d'un faible soutien financier en provenance des organismes donateurs internationaux. Le groupe des réfugiés syriens parrainés ou en quête de parrainage ne bénéficie d'aucun soutien. Ces personnes sont en butte à des frais administratifs exorbitants et subissent les effets néfastes d'une documentation insuffisante. Ainsi, de nombreux Syriens se retrouvent sans statut juridique et sont susceptibles d'être arrêtés, abusés ou exploités. Un rédacteur syrien qui a récemment quitté le Liban pour la Turquie a décrit à RSF l'exploitation à laquelle il était assujéti : « A plusieurs occasions, après avoir fourni le travail qu'on m'avait demandé, j'ai été payé moins que le montant initialement convenu, a-t-il expliqué. Je n'avais pas le choix. » Une correspondante d'un organisme de presse syrien au Liban a raconté à RSF comment elle a été contrainte de modifier sa description de poste, puis de renoncer au droit de travailler légalement dans les médias dans le seul but d'obtenir un parrainage résidentiel synonyme de statut juridique au Liban : « Les services du régime syrien me recherchaient à cause de mon travail et ont fini par saisir ma maison. » Et d'ajouter : « Aujourd'hui je suis enregistrée comme employée agricole. »

« J'ai été payé moins que le montant initialement convenu. »

Comme en Turquie et en Jordanie, les journalistes syriens au Liban déplorent l'absence de permis et de contrats de travail viables, ce qui restreint grandement leur aptitude à exercer leur métier ainsi que leur liberté de mouvement. De nombreux journalistes syriens se sont dits conscients du fait que le statut de journaliste est apprécié et valorisé au Liban, déclarant également que leur travail serait grandement facilité s'ils étaient détenteurs d'une carte de presse ou bénéficiaient de la reconnaissance juridique de leur profession par les autorités libanaises.



→
Beirouth, Liban.
Pays d'environ 6 millions d'habitants, le Liban accueille près d'1,5 millions de Syriens.

© AFP PHOTO / STEPHANE DE SAKUTIN

Menaces et autocensure

La société libanaise est profondément impliquée dans le conflit politico-militaire syrien, et cette implication entraîne des répercussions sur les journalistes syriens résidant et travaillant au Liban. Un reporter syrien a rendu compte à RSF des menaces dont il a fait l'objet alors qu'il travaillait au Liban : « J'ai été intercepté par les milices du Hezbollah et soumis à des enquêtes sur mon travail. Les miliciens m'ont menacé, me disant que j'étais désormais au Liban et ne devrais donc pas écrire à leur sujet. » Un rédacteur syrien a expliqué à RSF qu'il n'avait pas été menacé mais qu'il avait limité son travail afin qu'il ne lui vaille aucune confrontation avec les partis politiques actifs au Liban. « Je ne voulais pas quitter le Liban parce que je tenais à relater le devenir des Syriens dans le pays, » expliquait à RSF un reporter syrien au Liban, ajoutant : « J'ai découvert qu'en modifiant le sujet de mes reportages, j'éviterais une confrontation avec les milices du Hezbollah, alors j'ai commencé à faire des sujets humanitaires. »

Au Liban, RSF a documenté des cas de menaces, de mauvais traitements et de passages à tabac de journalistes venus de Syrie, en raison de leurs problèmes de permis de travail et/ou de séjour.

« Je ne devrais donc pas écrire à leur sujet. »

« J'ai découvert qu'en modifiant le sujet de mes reportages, j'éviterais une confrontation avec les milices du Hezbollah. »

DROITS HUMAINS ET DROIT D'INFORMER

Outre les menaces et agressions parfois fatales auxquelles sont exposés les professionnels des médias syriens en Turquie, en Jordanie et au Liban, RSF a documenté de nombreuses autres atteintes à leurs droits dans ces pays depuis 2011. Très rares sont les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du droit international des réfugiés qui sont pleinement appliquées aux journalistes syriens réfugiés.

Leurs droits à la liberté de déplacement et de résidence sont restreints, comme celui de quitter un pays et d'y revenir. Leur droit à la protection est compromis, et ils ne bénéficient d'aucune égalité des chances en matière de protection juridique. Ils sont exposés à l'exploitation professionnelle et à l'asservissement, peuvent être arbitrairement arrêtés, détenus ou renvoyés en Syrie. Quelques mesures simples pourraient pourtant largement pallier cette vulnérabilité. La reconnaissance officielle et juridique des journalistes syriens et de leur travail dans ces pays les mettrait à l'abri de nombreuses violations et menaces, de même qu'elle pourrait offrir un cadre juridique et administratif à leur activité. Cette reconnaissance peut en outre les aider à développer leur profession et leur permettre de contribuer à faire comprendre et dénoncer les conditions d'existence des réfugiés syriens, ce qui jouerait un rôle important dans l'amélioration du sort des réfugiés syriens dans leur ensemble.

17

→
Syrie, Alep.
Des Syriens font leur marché entre deux bombardements.

© AFP PHOTO / KARAM AL-MASRI



REPORTERS SANS FRONTIÈRES assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. L'organisation, basée à Paris, compte dix bureaux à l'international (Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, New York, Stockholm, Tunis, Turin, Vienne, Washington DC) et plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents.

Secrétaire général : **CHRISTOPHE DELOIRE**

Journaliste : **MANSOUR OMARI**

International Secretariat
CS 90247

75083 Paris Cedex 02

Tel. +33 1 44 83 84 84

Web : www.rsf.org

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION